

DIRECTION VIE ASSOCIATIVE JEUNESSE

Streetpark Arsenal Redon

**Réalisation d'une fresque
Sur le mur arrondi**



**Date et heure limites de dépôt des offres
VENDREDI 03 FEVRIER 2012 à 16 H 45.**

CAHIER DES CHARGES

OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet la réalisation d'une fresque en graff sur la surface arrondie du streetpark d'Arsenal Redon sur Rennes.

PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE LA CONSULTATION

- Le présent cahier des charges
- Deux plans (situation et développé du mur)
- Une photographie du site

NATURE DES PRESTATIONS DEMANDEES

Depuis 2002, la Ville de Rennes a mis en place un dispositif permettant aux graffeurs de pratiquer leur activité en toute légalité. Ce dispositif Graff est le fruit de débats entre les jeunes rennais, les graffeurs et les élus.

La gestion de ce dispositif a été confiée au CRIJ Bretagne (association loi 1901) en partenariat avec la Mission Jeunesse de la Ville de Rennes. Il existe aujourd'hui 23 murs autorisés disséminés dans la ville.

Dans le cadre de cette politique, la Ville propose de prolonger ces actions en lançant une consultation auprès des graffeurs et des associations de graffeurs pour une intervention sur le mur arrondi situé au cœur du nouveau streetpark Arsenal Redon, en face de la cité judiciaire de la Ville de Rennes.

Le streetpark Arsenal Redon

La totalité de la superficie arrondie est concernée par cette consultation, soit 86 m². Ses dimensions sont précisées sur les plans joints.

I. Le support pour la fresque

L'intervention se situera sur l'ensemble du mur arrondi situé au centre du streetpark. Ce mur est en béton lisse, de couleur grise.

Le titulaire devra assurer :

- la protection des équipements et du sol contre les projections de peinture,
- le nettoyage hebdomadaire de son chantier,
- le recyclage des bombes aérosol. Le titulaire fournira le bon de déchetterie correspondant.
- le repli de son chantier.

Un état des lieux initial et une réception de la fresque seront effectués avec le maître d'ouvrage.

II. Les critères

Il s'agit de réaliser sur l'ensemble de la surface désignée une fresque murale s'inscrivant dans la continuité de l'architecture du streetpark sur la base des 3 gammes de coloris exploitées que sont le gris (surface de l'équipement sportif), le bleu (modules spécifiques), le rouge (passage piéton) . La couleur verte peut aussi être représentée en association avec les espaces verts environnants.

Il est indispensable d'être au plus proche des couleurs existantes sur le site, afin que la fresque s'intègre entièrement au projet.

Aucun critère thématique n'est sollicité.

Le style reste libre mais une attention particulière sera portée aux propositions de projets dits abstraits (il est fortement conseillé de s'éloigner des représentations caricaturales des sports de glisse et de la culture Hip Hop).

La ligne graphique de la fresque devra être en cohérence avec le style linéaire et géométrique de l'infrastructure (trajectoires, pentes, courbes...).

La signature des auteurs de la fresque sera possible mais devra rester discrète par rapport à l'ensemble de la fresque.

La peinture nécessaire sera achetée directement par la Ville de Rennes sur présentation d'une note de besoins établie par les auteurs. Ceux-ci préciseront les références des peintures nécessaires et les quantités par couleur.

CANDIDATURES

La Ville de Rennes engage une consultation et souhaiterait, idéalement, retenir un groupe de 2 à 4 graffeurs. Un projet individuel peut toutefois faire l'objet d'une candidature.

Les graffeurs, constitués en collectifs ou associations, intéressés par cette consultation adresseront à la Ville de Rennes **avant le 03 février 2012 (cachet de la poste faisant foi)** :

- une présentation du (ou des) candidat(s) associé(s) au projet (adresses, statuts, CV) et de l'association ou du collectif (n° SIRET, Code APE, RIB),
- une note d'intention artistique (il s'agit de décrire le projet qui sera proposé, le style donné à la fresque – une esquisse doit être jointe à la note d'intention),
- un dossier de références permettant une bonne appréhension du travail (book),
- la liste du matériel nécessaire pour réaliser le graff (références des bombes de peinture et quantités nécessaires par référence).

L'équipe en question disposera de 3 semaines pour réaliser le graff sur la palissade (sous réserves des conditions météorologiques). Néanmoins, la fresque devra être entièrement achevée pour l'inauguration de l'équipement fixée au 17 Mars 2012.

Pendant toute la durée du chantier, l'équipe retenue disposera d'un interlocuteur à la Ville de Rennes.

TRANSMISSION DES OFFRES

Une rencontre de médiation sera organisée le 17 janvier par la Ville de Rennes à l'intention des graffeurs intéressés.

L'équipe de graffeurs intéressée par ce projet devra adresser son offre à la Ville de Rennes au plus tard **pour le 03 février 2012** pour validation du projet par la ville et l'équipe d'architecte.

RETRAIT DES DOSSIERS

Le dossier de consultation est disponible sur le site internet de la Ville de Rennes.

Il peut également être retiré à l'adresse suivante :

Ville de Rennes – Direction Vie Associative Jeunesse – 11, rue des Dames - 35 000 Rennes

Du lundi au vendredi : de 9 H à 12 H30 et de 13H30 à heures à 18H auprès de :

Pauline Legal (tél : 02.23.62.22.42) ou Fabrice Macaud (tél. : 02.23.62.70.73)

Numéro de téléphone de la DVAJ : 02.23.62.16.90

Numéro de fax : 02.23.35.16.99

Adresse mail : dvaj@ville-rennes.fr

CRITERES DE JUGEMENT

Les propositions seront comparées et le choix sera effectué au regard des critères énoncés ci-dessous, par ordre de priorité :

- 1/ Valeur artistique et esthétique de la fresque d'après les éléments fournis (ligne graphique, coloris, inscription dans l'environnement architecturale).
- 2/ Références artistiques du/des porteurs de projet.
- 3/ Capacité à réaliser la fresque dans les délais indiqués.

RENSEIGNEMENTS

Pour tous renseignements complémentaires, l'interlocuteur sur cette consultation est Pauline Legal, chargée de mission jeunesse au sein de la DVAJ (02 23 62 22 42 ou plegal@ville-rennes.fr).

CONDITIONS D'EXECUTION DE LA PRESTATION

PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

- Le présent cahier des charges signé du candidat,
- Le devis détaillé signé des candidats (avec les références) dûment établi conformément aux dispositions de l'article 3-3 des présentes. Seul l'exemplaire original conservé dans les archives de la personne publique fait foi,
- La note d'intention comprenant les délais de réalisation et l'esquisse,
- Le bon de commande établi par la Ville de Rennes.

REMUNERATION

➤ Pour les esquisses,

Les trois premiers candidats non retenus et ayant répondu aux critères annoncés, seront indemnisés de 200,00 € TTC chacun. .

- #### **➤ Pour la réalisation,**
- la rémunération forfaitaire due au titulaire pour l'intervention est de 6 000 € TTC. Elle comprend les honoraires du lauréat (ou du collectif retenu), le coût de la réalisation de la commande (fournitures, peintures, matériel, protections..).

PRIX DU MARCHÉ

Les prix sont fermes et définitifs pour toute la durée du marché.

Les prix proposés sont considérés toutes sujétions incluses y compris les éventuelles corrections d'auteurs.

Les prix sont TTC, et sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation.

Ces prix comprennent également la transmission des données sous plusieurs formes : transmission Internet ou numéris, maquettes, télécopie...

MODALITES DE REGLEMENT

Les prestations seront rémunérées par mandat administratif selon la réglementation en vigueur à l'achèvement de la fresque.

I. Contenu de la facture

La facture afférente au paiement portera les indications suivantes :

- le nom et l'adresse des créanciers ;
- le numéro de SIRET ou code APE;
- le numéro du compte bancaire ou postal des créanciers ;
- l'objet de la prestation ;
- le montant TTC de la prestation ;
- la date de la facturation ;
- le numéro du bon de commande correspondant ;
- les références à l'article 293 b du CGI pour non assujettissement à la TVA (le cas échéant).

La facture est à adresser en un original et deux copies à la Ville de Rennes.

II. Délais de paiement

Les paiements seront effectués, à compter de la date de réception de la facture par les services de la Ville de Rennes, selon les règles de la comptabilité publique en vigueur et dans les délais prévus par la réglementation en vigueur, à savoir **dans un délai de 30 jours** maximum.

Toute demande de paiement non conforme ne fait pas courir les délais visés à l'alinéa précédent.

DROITS DE PROPRIETE

Cette commande emporte la cession des droits de représentation et d'exploitation de la fresque pour un usage exclusivement non commercial.

Cependant, compte tenu du contexte urbain et de la nature éphémère de la culture urbaine du graffiti et en accord avec les concepteurs, la Ville ne s'engage pas au maintien de la fresque dans son état initial au-delà d'un an. Elle pourra, le jour venu, procéder à son effacement sans qu'aucune indemnité ne puisse être revendiquée.

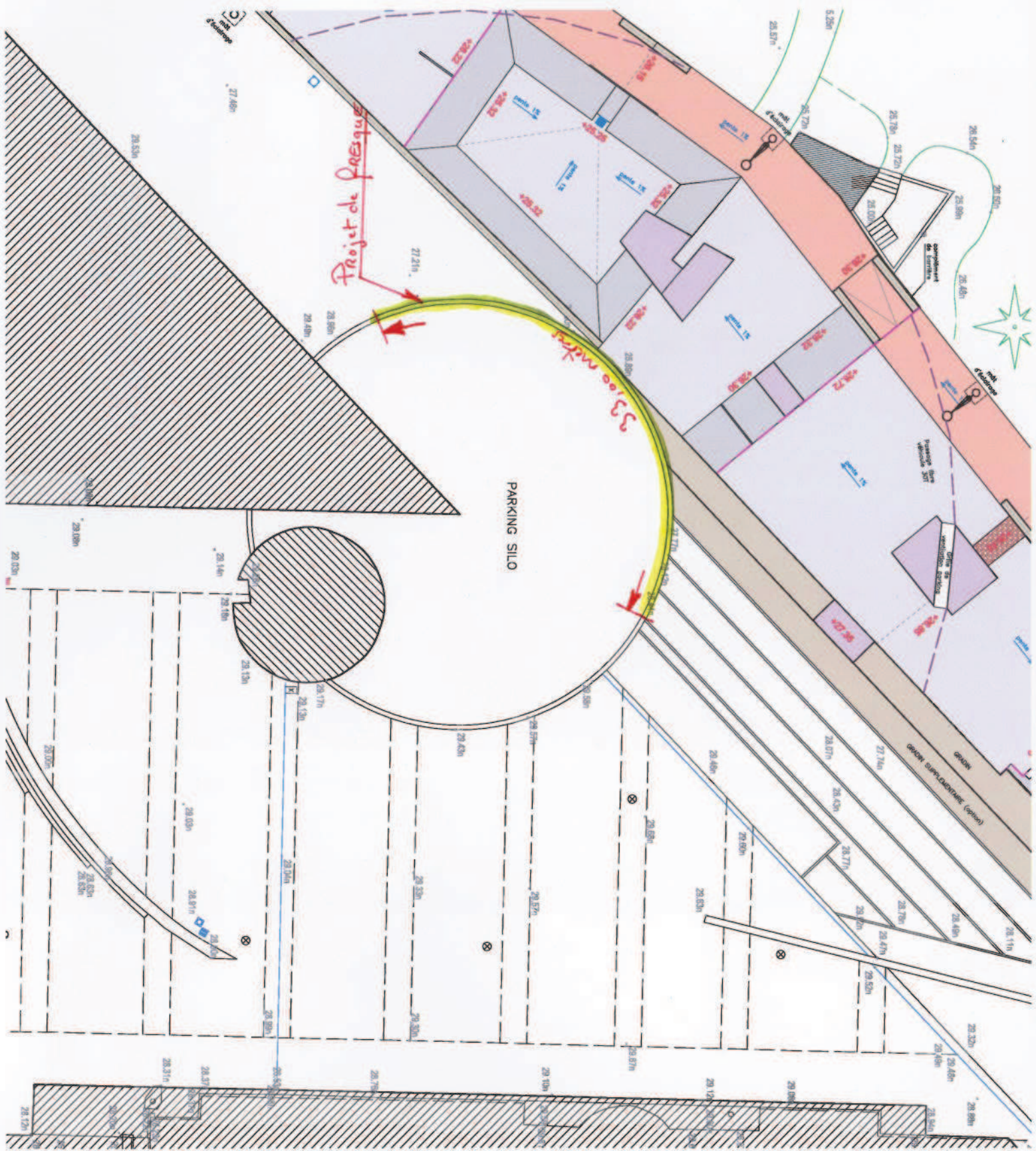
LITIGES

Tout litige qui pourrait naître de l'interprétation et de l'exécution du présent marché devra faire l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut, le différend sera porté devant le Tribunal Administratif de Rennes.

Fait à Rennes, le

Le Titulaire,

Pour la Ville de Rennes,
Le Maire, Daniel Delaveau, autorisé par
délibération du Conseil Municipal n° 207 du
30 mars 2009



Projet de Fresque

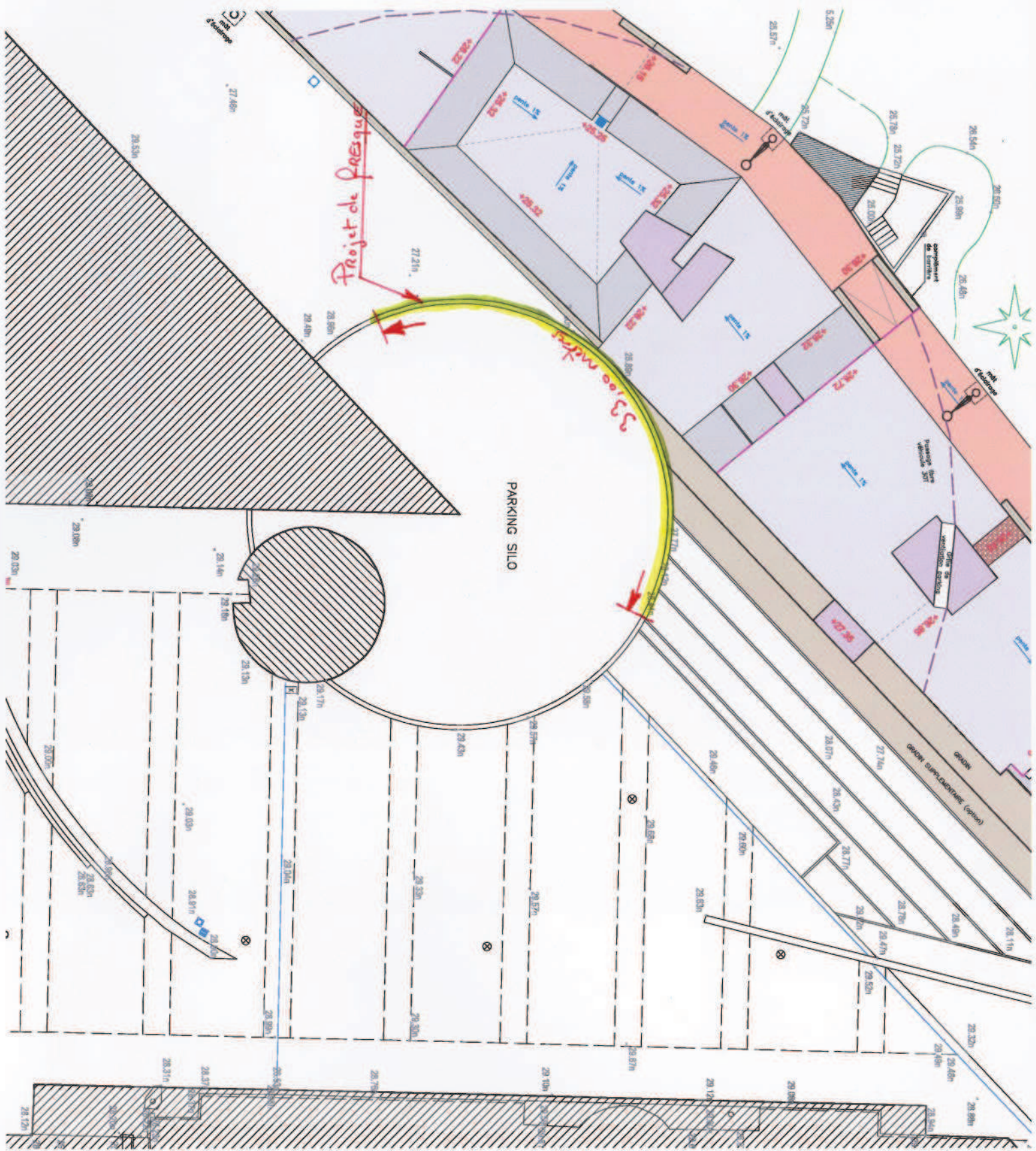
9.300 m²

PARKING SILO

Compartment de Livraison

Unité de ventilation mécanique

giron supporté (giron)



Projet de fresque streetpark
La développée de la surface arrondie au centre du streetpark

Surface du projet 86 m²

